

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER ET D'AMÉNAGEMENT DE MAYOTTE

enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles, en vue de la réalisation de l'opération « M'Kayamba »

Annonce n° 515
Type Enquête publique
Parution web 19/03/2025
Parution print 19/03/2025 · Le Journal de Mayotte (ffff)

AVIS AU PUBLIC

Le Préfet de Mayotte informe la population que l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles, en vue de la réalisation de l'opération « M'Kayamba » inscrite dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) à Kawéni, commune de Mamoudzou, se déroulera :

du lundi 17 mars au vendredi 18 avril 2025 inclus

à la mairie de Mamoudzou

Le dossier d'enquête publique conjointe sera consultable sur le site internet de la Préfecture de Mayotte à l'adresse suivante : <https://www.mayotte.gouv.fr/Publications/Avis-publics-et-enquetes-publiques/2025/operation-M-kayamba>

Les permanences se tiendront à la mairie de Mamoudzou aux dates et heures suivantes :

le 17 - 03 - 2025	1ère permanence	08h - 11h
le 24 - 03 - 2025	2ème permanence	08h - 11h
le 01 - 04 - 2025	3ème permanence	08h - 11h
le 10 - 04 - 2025	4ème permanence	08h - 11h
le 18 - 04 - 2025	5ème permanence	08h - 11h

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra exprimer ses observations et propositions sur le registre d'enquête mis à disposition au sein de la mairie de Mamoudzou aux heures d'ouverture habituelles :

Du Lundi au Jeudi : de 07h30 à 16h00

Le Vendredi : de 08h00 à 12h00

Le public pourra également s'exprimer par courrier adressé à la mairie de Mamoudzou, à l'attention du commissaire enquêteur et portant a minima la mention « *Enquête publique conjointe – Opération M'Kayamba* », ainsi que par courriel à l'adresse : pref976-enquete-publique@mayotte.gouv.fr

Le Préfet,

délégué du

Gouvernement